Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260504-D2026036-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 mai 2026

Date de la convocation
27 AVRIL 2026

Délibération n°2026-036

ELUS EN EXERCICE : 14
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14
VOTES POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

L'an deux mille vingt-six, le 04 mai à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Dominique ROUSSELOT, Mme Marie THUILLIER, M. Marc KEMPF, Mme Aurélie BAUR, M. Guy BENAROUCHE, M. Yvon MAUGER, Mme Marie-José JUGEAU, M. Michel HARDOUIN, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN, M. Pacifique DUTEL.

Absent excusé ayant donné pouvoir :
Mme Sarah MESNAY, absente excusée, ayant donné pouvoir à M. Michel HARDOUIN

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant installation du Conseil Municipal ;

Vu la délibération en date du 04 mai 2026 prenant acte de la démission de Madame Maryline BRIERE ;

Considérant la démission de Madame Maryline BRIERE de ses fonctions de conseillère municipale, effective à compter du 10 avril 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau du Conseil Municipal afin de tenir compte de cette vacance de siège ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260504-D2026036-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte de la mise à jour du tableau du Conseil Municipal à compter du 13 avril 2026 ;**
- **Approuve le tableau du Conseil Municipal ainsi modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré à Locmaria, le 04 mai 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE-ILE MORBIHAN

Dominique ROUSSELOT